Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 1^{er} décembre 2003 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire Guy Caron, conseiller Paul-Eugène Gagnon, conseiller Gilles Gagnon, conseiller Gaston Beauchesne, conseiller Martine Plante, conseillère France St-Laurent, conseillère

tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session
- 2. Ordre du jour
- 3. Procès-verbal
- 4. Suivi du procès-verbal
- 5. Déboursés
- 6. Période de questions

Ordre du jour

A. Administration générales

1. Assurances générales / La Mutuelle des Municipalités du Québec Adhésion (copie)

/ Assurances Maurice De Champlain

- 2. Les Entreprises Claveau Ltée / paiement 166 284,41 \$
- 3. Comité dépannage de Ste-Luce / paniers de Noël
- 4. Fondation pour les personnes déficientes intellectuelles du Bas St-Laurent / campagne de financement
- 5. UPA / appui (copie)
- 6. Immeuble situé au 52-C St-Elzéar / demande (copie)
- 7. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (copie)
- 8. Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski / don
- 9. Prévention criminalité
- 10. Dépôt du certificat concernant la signature du registre / règlement R-2003-41

B. Sécurité publique

C. Transport

- 1. Quai de Sainte-Luce
- 2. Ferme A.J. Migneault/ demande (copie)

D. Hygiène du milieu

E. Urbanisme

- 1. Louiselle Huard / Mise en demeure (copie)
- 2. Marcel Michaud, 476 Route 132 Est / dérogation mineure (copie)
- 3. Jeannot Dubé, Lot 70-1-P / dérogation mineure (copie)
- 4. Rapport du CCU (copie)
- 5. Rapport de l'inspecteur des bâtiments (**copie**)

F. Loisir et culture

- 1. Club de soccer de Sainte-Luce / demande de support financier (copie)
- 2. URLS / félicitations

G. Édifice et machinerie

H. Divers

773-2003 **Ordre du jour**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

774-2003 **Procès-verbaux**

Attendu que les photocopies des procès-verbaux du 3 et 17 novembre 2003 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par France St-Laurent appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que les procès-verbaux soient adoptés.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

FACTURES PAYÉES – NOVEMBRE 2003

1	Rémunération élus - novembre	2 025.69 \$
2	Rémunération employés - novembre	24 563.84 \$
3	REER - novembre	2 005.90 \$
4	Centraide Bas-St-Laurent - don	100.00 \$
5	Caisse populaire - règ naissance	75.00 \$
6	Entreprises Claveau Ltée - égout dom. 132 ouest	68 048.79 \$
7	BPR Groupe Conseil - Côte de l'anse	1 595.69 \$
	 Égout domestique 132 ouest 	2 553.56 \$
8	Financière Manuvie	2 876.80 \$

10 Télus Québec - édifices - internet	1 108.55 \$ 25.25 \$	
11 Groupe Réjean Claveau - contrat de déneigement/rues	15 310.21 \$	
12 M. Bruno Brillant - contrat de déneigement/cours	575.13 \$	
13 Fabrique de Luceville - location salle communautaire		
14 Symantec - antivirus 34.45		
15 Société canadienne des postes - timbres		
16 Services sanitaires Bas St-Laurent - contrat octobre 5 439.19 \$		
17 Me C. Briand, Notaire - achat de terrain (M. Bouchard) 65 344.00 \$		
18 Hydro-Québec - hygiène du milieu 1 998.20 \$		
19 - édifices municipaux	1 047.66 \$	
20 - éclairage public	1 414.72 \$	
21 Citicorp Finance Vendeur Ltée	257.43 \$	
22 Corporation de la Maison des jeunes terre et mer 410.80 \$		

FACTURES À PAYER - NOVEMBRE 2003

TOTAL: 197 767.90 \$

1 Ministère du Revenu - remises novembre	7 098.60 \$		
2 Receveur général du Canada - remises novembre	4 366.65 \$		
3 Gaston Gaudreault - frais de déplac. 2003/Nipigon	107.75 \$		
4 France St-Laurent - frais de déplacement	33.36 \$		
5 Marie-Andrée Jeffrey - frais de déplacement	14.70 \$		
6 François Arsenault - frais de déplacement 47.60 \$			
7 Petite caisse - novembre 265.66 \$			
8 Télus Mobilité - pagettes incendie	318.85 \$		
9 - cellulaires	131.07 \$		
10 Cogeco Câble Inc internet édifice 80.46 \$			
11 Le Club Papetier (cartouche d'encre) 106.64 \$			
12 Papeterie Jean Bélanger inc. (estampe) 36.18 \$			
13 Formules Municipales (livre minutes) 362.28 \$			
14 Fournitures et Ameublement du Qu. (fournitures) 81.14 \$			
15 Ressources naturelles (mutations) 51.00 \$			
16 P.G. Système d'information (formation) 258.81			
17 Journal L'Information - avis publics rôle/zonage Épicerie C.H. Bernier - divers	870.96 \$ 21.20 \$		

10	
19 Marché Pineault (lait/café/jus/liqueurs)	42.94 \$
20 Ginette Fleuriste Enr. (fleurs)	34.51 \$
21 Deschênes & fils Ltée (piles)	81.16 \$
22 Biologie Aménagement B.S.L. inc.	1 670.16 \$
23 SCHL (document d'information "Économiser l'eau ")	12.73 \$
24 Buanderie Le Blanchon	99.36 \$
25 Produits sanitaires Lépine inc.	11.32 \$
26 La Maison d'auto Fortier inc. (pagettes)	136.88 \$
27 Les Entreprises J.E. Goulet enr. (ens. pluie)	116.31 \$
28 Garage Gilles Desrosiers - essence ordinaire	151.70 \$
29 Garage St-Laurent - essence ordinaire	186.13 \$
30 Garage Mario Dechamplain - essence ordinaire	496.30 \$
31 Groupe Gaz-O-Bar inc essence diesel	705.35 \$
32 Pétroles Bilodeau Inc huile à chauffage	642.47 \$
33 Service de brûleurs (nett. fournaises)	358.78 \$
34 Pièces d'autos Rimouski inc. (ent. camion 84-03)	534.54 \$
35 P.Labonté & fils	25.25 \$
36 Quincaillerie Ste-Luce-Luceville (art. divers)	167.93 \$
37 Rona Le Rénovateur (patinoire)	100.49 \$
38 Extincteurs de Rimouski	39.11 \$
39 Air Liquide	166.22 \$
40 Garage Raymond Turcotte & Fils Inc inspections	372.68 \$
41 Metalium - bandes patinoire	283.51 \$
42 Équipements Sigma inc lame à neige	95.57 \$
43 Camions Peterbilt Rimouski Ltée (rép. Camion)	136.92 \$
44 Dickner inc. (location d'outils)	322.99 \$
45 Groupe Lechasseur Ltée - abrasifs	2 905.04 \$
46 Excavations Dany Desrosiers Inc Sable/service pelle	632.64 \$
47 Excavations Léon Chouinard et fils Ltée (fossé)	578.01 \$
48 Groupe Réjean Claveau Ltée - rue des Coquillages	1 442.52 \$
49 Béton provincial Ltée (bordures)	411.79 \$
50 Signalisation de L'est - panneaux de rues	2 202.41 \$
51 Wolseley (rue des Coquillages)	13 442.11 \$
52 Jean-Pierre St-Amand inc.	494.51 \$

53 Services Sanitaires du St-Laurent inc.		5 439.19 \$
54 S.P.A.R. Enr patrouille novembre	402.59 \$	
55 Pelletier & Couillard arpgéo points de nivellement		575.13 \$
56 Ville de Rimouski - entraide		3 060.67 \$
57 Ville de Mont-Joli		56.81 \$
58 Municipalité de St-Gabriel - entraide		289.50\$
59 Les Éclairages Ouellet enr.		49.75 \$
60 Berthier Coulombe inc panneau lettré		178.29 \$
61 Lucie Lafrance (cours d'aérobie+gymnastique)		500.00 \$
62 Plomberie Luceville inc.		62.11 \$
63 Damase Lepage & Fils inc patinoire		372.86 \$
64 Filets Sport Gaspésiens - filet pour patinoire		2 045.15 \$
65 Prop clôtures Ltée patinoire		3 075.62 \$
66 Les Carrières D B incremboursement de taxes		68.25 \$
67 Gabriel Lagacé - remboursement de taxes		208.49 \$
68 Sylvain Brillant - remboursement de taxes	220.61 \$	
69 Jacqueline Dubé - remboursement de taxes		64.32 \$
70 France Gagnon - remboursement de taxes		62.19 \$
71 Renaud Paquet - remboursement de taxes	44.28 \$	
72 Ferme Auguste Ross & Fils Inc remb. de	20.40 \$	
73 Jean-Louis Desrosiers - remboursement de	18.27 \$	
74 Jean-Claude Molloy	TOTAL:	54.78 \$ 60 222.51 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 257 990.41 \$

Je, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 novembre 2003.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

775-2003 **Déboursés**

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétairetrésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 30 novembre 2003.

Adopté

Période de questions

776-2003 Assurances générales / La Mutuelle des Municipalités du Québec

Considérant que l'inspecteur général des institutions financières, à la

demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la

Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance

de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes

mandataires;

Considérant que la municipalité juge que ce projet de mutualité

présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité

en devienne membre;

En conséquence il est proposé par France St-Laurent appuyé par

Martine Plante et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des

municipalités du Québec aux fins de transiger ses

affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la

convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à

la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100\$ pour

acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la

Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée de novembre

2003;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à

signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la

présente résolution.

Adopté

Proposé par: Gaston Beauchesne Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de renouveler avec le courtier Ultima, qui est Assurance Maurice De Champlain, mandataire de la MMQ pour la distribution de ses produits et services, ou pour toutes questions et informations additionnelles.

Adopté

778-2003 Les Entreprises Claveau Ltée / paiement

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de la facture aux Entreprises Claveau Ltée au montant de 166 284,41 \$ concernant le projet route 132/298 et Côte de l'Anse. (paiement no. 4 - dossier R1-21-708(3) – règlement d'emprunt R-2003-37)

Adopté

779-2003 Comité dépannage de Ste-Luce et Luceville/paniers de Noël

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ à chacun des comités dépannage de Ste-Luce et Luceville pour les paniers de Noël 2003.

Adopté

Fondation pour les personnes déficientes intellectuelles du Bas-Saint-Laurent / campagne de financement / demande de don refusée

780-2003 **UPA /appui**

Considérant la crise de la vache folle qui secoue les industries

bovines et laitières au Québec et dans le Bas-Saint-

Laurent;

Considérant l'ampleur des pertes que doivent assumer les

entreprises agricoles;

Considérant que de nombreuses entreprises bovines ou laitières

pourraient disparaître suite aux pertes occasionnées

par cette crise;

Considérant l'importance de ces entreprises pour le tissu social et

économique de nos localités;

Considérant que la crise se continue et que les programmes

gouvernementaux sont nettement insuffisants pour venir en aide aux entreprises laitières et bovines;

Considérant que dans les provinces de l'Ouest, des programmes d'aide

adéquats sont en vigueur, ce qui permet aux

entreprises de passer au travers de la crise et même

de nous concurrencer;

Par conséquent il est proposé par Gilles Gagnon et appuyé par Paul-

Eugène Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie l'UPA dans ses démarches et demande aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en place rapidement un programme d'aide adéquat aux entreprises laitières et bovines affectées

par la crise de la vache folle.

Adopté

Immeuble situé au 52-C St-Elzéar / demande

781-2003 Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Considérant que la municipalité de Sainte-Luce a pris connaissance

de la documentation relative à la mise en place d'un

sentier maritime sur la rive sud de l'estuaire;

Considérant que la municipalité désire s'impliquer dans le projet;

Par conséquent il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par

Martine Plante et résolu à l'unanimité de donner son accord de principe pour la mise en œuvre du projet et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier

à signer la déclaration d'intention.

Adopté

Fondation du centre hospitalier de Rimouski / refusé

782-2003 **Prévention criminalité**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Gilles Gagnon à représenter la municipalité de Sainte-Luce pour le projet pilote "Pour des milieux de vie plus sécuritaires, concernant la Politique ministérielle en prévention de la criminalité.

Adopté

Dépôt du certificat du secrétaire-trésorier concernant le règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter un usage permis dans la zone 6(A) numéro R-2003-41 – (Embouteillage d'eau) à l'effet qu'il y a eu 43 signatures et que le nombre requis est de 26, et qu'un scrutin référendaire est nécessaire à l'approbation du règlement R-2003-41.

Quai de Sainte-Luce / information

Ferme A.J. Migneault / information

783-2003 Louiselle Huard / Mise en demeure

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que considérant la mise en demeure de Madame Louiselle Huard du 18 novembre 2003 enjoignant la municipalité de régler les dossiers concernant son voisin du 104, Route du Fleuve Est, à savoir: l'implantation du cabanon et l'enrochement;

Le conseil municipal informe Madame Huard que les démarches pour faire déplacer le cabanon ont été entreprises et qu'il a reçu le certificat de nivellement de Christian Couillard, arpenteur-géomètre concernant l'enrochement. Les officiers municipaux remettront au conseil municipal, un rapport de ce cas ainsi que les recommandations sur les démarches à entreprendre.

Adopté

784-2003 **Dossier Viateur Thibault /cabanon en marge latérale**

Considérant qu' un avis d'infraction, en date du 7 août 2003 a été

transmis à Monsieur Viateur Thibault et Madame Raymond Dionne, propriétaires du 104 Route du Fleuve Est, leur demandant de déplacer leur cabanon à 1 mètre de la ligne afin de respecter le règlement

de zonage;

Considérant que les propriétaires ne se sont pas conformés à la

demande;

Par conséquent il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par

Guy Caron et résolu à l'unanimité de retenir les services de Me Daniel Beaulieu de la firme d'avocats Roy, Beaulieu et Carrier afin d'entreprendre des procédures légales dans le dossier du 104 Route du

Fleuve Est.

Adopté

785-2003 Marcel Michaud, 476 Route 132 Est / dérogation mineure

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. D2003-06. Cette demande concerne l'immeuble situé au 476, Route 132 Est, lot 9-4, pour l'implantation de son garage privé annexé à la maison qui a été construit à 1,06 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,2 mètre exigé au règlement #348-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation.

Il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no. D2003-06 soit acceptée.

Adopté

786-2003 **Jeannot Dubé, lot 70-1-P / dérogation mineure**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de DÉROGATION MINEURE NO. D2003-07. Cette demande concerne une partie du lot 70-1 au coin de la Route 132 Ouest et de l'ancienne Côte de l'Anse. Le bâtiment a une largeur de façade avant de 6,8 mètres au lieu de 7 mètres exigés. Le bâtiment a une superficie au sol de 44,9 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés exigés au règlement #38-93 de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce. Cette dérogation rendrait conforme l'implantation de cette construction.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation.

Il est proposé par: Guy Caron Appuyé par: Gilles Gagnon

et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no. D2003-

07 soit acceptée.

Adopté

Acc. rec. Rapport du CCU

Le conseil municipal accuse réception du compte rendu de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce en date du 30 octobre 2003.

Acc. rec. Rapport de l'inspecteur des bâtiments

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 28 novembre 2003.

Club de soccer de Sainte-Luce / demande de support financier – reporté

787-2003 URLS

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité qu'une motion de félicitations soit donnée aux athlètes suivants pour leur performance ainsi qu'à la personne agissant comme administrateur bénévole de l'année..

Natacha Tremblay, administrateur bénévole de l'année Marie-Êve Dumont, athlète féminine Jade Hallé. athlète féminine Israël Hallé, athlète masculin Laura Chénard, athlète féminine Virginie Chénard, athlète féminine

Adopté

Correspondance

- Ministère des Transports / Dégagement des accotements des boîtes aux lettres /
- Bureau du coroner / Enquête publique de Serge Cournoyer
- Commission de toponymie /accusé réception
- Député de Kamouraska-Témiscouata
- Ministère de l'Environnement / certificat d'autorisation prolongement du réseau d'aqueduc 2 Rang Est
- CPTAQ / Dossier Jean-Claude Migneault Prolongement d'aqueduc
- Société de la faune et des parcs / nettoyage de la plage autorisation
- Ministère des Affaires municipales / Approbation du règlement R-2003-38 / Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2004
- Assemblée Nationale / communiqué: tarification de l'eau ou nouvelle taxe?
- Groupe AST / Transfert de conseiller
- Fédération Québécoises des municipalités / police d'assurance de dommages
- La Société PRUDENT inc. / offre: analyse de risques, prévention, mesure d'urgence
- Réseau Environnement / demande de renouvellement
- CAUREQ / tarification du service incendie 2004
- MRC de Rimouski-Neigette / extrait procès-verbal du 11-11-03
- Rapports d'accident / centre communautaire (2)
- Fédération Québécoises des municipalités / en 2004 la plus grande force du Québec municipal
- Ville de Mont-Joli / budget 2004 du Transport Adapté "La roue de Vie"
- CFMG / passage à niveau Public
- Parc du Mont-Comi / un snowpark unique en région et une billetterie améliorée
- La Coalition Urgence Rurale BSL / communiqué de presse
- Monsieur Réjean Beaulieu / nettoyage du fossé, rue Ŝt-Louis
- Lombard Canada / dossier fossé rue St-Louis
- Delfar Experts conseils: prolongement d'aqueduc / Rang II
 - * lettre à la CPTAQ
 - * lettre à la municipalité
 - * lettre au ministère de l'Environnement
- Servitech inc. / Avis d'évaluation 1 000 000 \$ et plus
- Inspec-Sol inc. / offre de services professionnels et techniques dans le cadre de vos projets futurs d'aqueduc et de recherche en eau
- Info AST assurances
- Info AST ressources humaines
- Ligue de sécurité du Québec / fêter et s'amuser pour que la fête reste une fête
- PRUDENT / mesures d'urgence et sécurité, services conseils et formation
- Formation / revue législative et étude de cas
- Mini Scribe
- Vent d'Est
- Réseau environnement / Les environs

Période de questions

788-2003 Levée d'assemblée

Proposé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité qu'à 21h20 la session soit levée.		
Adopté		
Maire	Directeur général et sec. trésorier	